

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02160

Numéro SIREN : 794 032 599

Nom ou dénomination : 31 DOUCEURS

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2023 sous le numéro de dépôt A2023/022899

31 DOUCEURS

Société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros
Siège social : Chemin de Gramont
31770 Colomiers
794 032 599 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JANVIER 2022

Le vingt huit janvier deux mille vingt deux, à 11 heures 30, au siège social, la société YD Développement, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 28 Chemin de Gramont, 31770 Colomiers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 808 783 153, Associé Unique de la société 31 Douceurs, société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros dont le siège social est situé Chemin de Gramont, 31770 Colomiers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 794 032 599,

Après avoir pris connaissance du rapport du Gérant non associé, Monsieur Yannick Delpech.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique constate que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et le Gérant, et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique
YD DEVELOPPEMENT



La gérance
Yannick DELPECH

